

17 JUIN 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MULSANS**

SEANCE DU 14 MAI 2024

Date de la convocation	en exercice	présents	qui ont pris part à la délibération
6 mai 2024	15	9	14

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze du mois de mai à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Pierre ARNOUX, Maire

**Présents :** Jean-Pierre ARNOUX, Alexandre CABO, Karine PIGEON CHAPIER, Didier CHERRUAU, Sandrine COURTIN, Nicolas GUILLARD, Michaël GUILLARD, Virginie MIDAVAIN, Angélique LOQUINEAU

**Absents excusés :** Patricia ANDRE ayant donné pouvoir à Sandrine COURTIN, Bénédicte GAUTIER ayant donné pouvoir à Angélique LOQUINEAU, Sarah GOUSSAY ayant donné pouvoir à Alexandre CABO, Anne-Laure YVON ayant donné pouvoir à Didier CHERRUAU, Franck CHAPIER ayant donné pouvoir à Karine CHAPIER, Mickaël CABO

**Secrétaire de séance :** Sandrine COURTIN

**DÉLIBÉRATION  
2024 - 020**

**ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES**

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée du 26 janvier 2024 au 18 février 2024 selon les modalités suivantes :

- Cahier des doléances déposé en mairie après information du public par annonce dans le journal local (NR du Loir et Cher) et Panneau Pocket.

Zones concernées :

- ZAEnR photovoltaïques, centrale PV au sol, parcelle ZX18, surface de 23 119 m<sup>2</sup> et parcelle ZX 19, surface de 6 033 m<sup>2</sup>.
- Champ photovoltaïque, parcelle YE 43, surface 145 228 m<sup>2</sup>

Monsieur le Maire soumet ces propositions de zone à délibération.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à 12 voix pour, 1 contre et 1 abstention :

- Définit comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones proposées, figurant en annexe à la présente délibération.

Charge le Maire de transmettre, au référent préfectoral, à l'EPCI et au SCOT, les zones identifiées.

Pour extrait certifié conforme,  
Mulsans, le 16/05/2024  
Le Maire, Jean-Pierre ARNOUX

Pour extrait certifié conforme,  
Mulsans, le 16/05/2024  
Le secrétaire de séance, Sandrine COURTIN



Accusé de réception en préfecture  
21A101560-20240514-2024-020-DE  
Date de télétransmission : 16/05/2024  
Date de réception préfecture : 16/05/2024



0 65 130 260  
m



- EPCI
- Communes
- Départements
- Bâtiments type
- Bâtiments durs
- Bâtiments légers
- Parcelle

Sources : En HERÉ, Garmin, Intermap, increment P Corp., GÉBCO, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, IGN, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), (c) OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community

LE CHEMIN DE MUL

Fonds de plan : ESRI, OpenStreetMap, IGN sous licence APL n° 40001128, cadastre DGFiP dernier millésime disponible

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MULSANS**

SÉANCE DU 14 MAI 2024

Date de la convocation	en exercice	présents	qui ont pris part à la délibération
6 mai 2024	15	9	14

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze du mois de mai à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Pierre ARNOUX, Maire

Présents : Jean-Pierre ARNOUX, Alexandre CABO, Karine PIGEON CHAPIER, Didier CHERRUAU, Sandrine COURTIN, Nicolas GUILLARD, Michaël GUILLARD, Virginie MIDAVAINÉ, Angélique LOQUINEAU

Absents excusés : Patricia ANDRE ayant donné pouvoir à Sandrine COURTIN, Bénédicte GAUTIER ayant donné pouvoir à Angélique LOQUINEAU, Sarah GOUSSAY ayant donné pouvoir à Alexandre CABO, Anne-Laure YVON ayant donné pouvoir à Didier CHERRUAU, Franck CHAPIER ayant donné pouvoir à Karine CHAPIER, Mickaël CABO

Secrétaire de séance : Sandrine COURTIN

**DÉLIBÉRATION  
2024-021**

**TARIFS LOCATION SALLE DES FÊTES**

Le maire rappelle au Conseil Municipal une précédente réunion de conseil où avait été évoqué que dorénavant les locataires feraient le ménage de la salle et des annexes.

Pour éviter toute ambiguïté, il propose que soit demandé maintenant un chèque caution de 60 € au cas où le ménage ne serait pas fait correctement en plus du chèque caution de 500 € pour la location de la salle en elle-même.

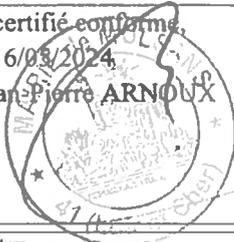
Les tarifs de la salle des fêtes ne changent pas à savoir :

	Habitant commune	Habitant hors commune
Week-end	220 €	300 €
Journée hors week-end	100 €	140 €

Ce nouveau règlement s'appliquera à compter du **1<sup>er</sup> septembre 2024** :

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, de valider les nouvelles conditions de location.**

Pour extrait certifié conforme,  
Mulsans, le 16/05/2024,  
Le Maire, Jean-Pierre ARNOUX



Pour extrait certifié conforme,  
Mulsans, le 16/05/2024  
Le secrétaire de séance, Sandrine COURTIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MULSANS**

**SÉANCE DU 14 MAI 2024**

Date de la convocation	en exercice	présents	qui ont pris part à la délibération
6 mai 2024	15	9	14

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze du mois de mai à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Pierre ARNOUX, Maire

**Présents :** Jean-Pierre ARNOUX, Alexandre CABO, Karine PIGEON CHAPIER, Didier CHERRUAU, Sandrine COURTIN, Nicolas GUILLARD, Michaël GUILLARD, Virginie MIDAVAIN, Angélique LOQUINEAU

**Absents excusés :** Patricia ANDRE ayant donné pouvoir à Sandrine COURTIN, Bénédicte GAUTIER ayant donné pouvoir à Angélique LOQUINEAU, Sarah GOUSSAY ayant donné pouvoir à Alexandre CABO, Anne-Laure YVON ayant donné pouvoir à Didier CHERRUAU, Franck CHAPIER ayant donné pouvoir à Karine CHAPIER, Mickaël CABO

**Secrétaire de séance :** Sandrine COURTIN

**DÉLIBÉRATION  
2024-022**

**TARIFS CONCERT ÉGLISE LE 24 MAI 2024**

Le maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer les tarifs pour le concert du 24 mai 2024 en l'église de Mulsans.

Le Conseil Municipal valide les tarifs suivants :

- Adultes : 10 €
- Enfants – 12 ans : 5 €
- Enfants – 5 ans : gratuit

Pour extrait certifié conforme,  
Mulsans, le 16/05/2024  
Le Maire, Jean-Pierre ARNOUX



Pour extrait certifié conforme,  
Mulsans, le 16/05/2024  
Le secrétaire de séance, Sandrine COURTIN